

BUDGET UNIQUE 2019

Le budget 2019 a été voté le 5 avril 2019 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux

section de fonctionnement

Recettes	
Excédent reporté	146 145
Recettes des services	44 800
Impôts et taxes	536 951
Dotations	237 893
Autres recettes	5 000
Recettes Exceptionnelles	5 000
Total général	975 789

Dépenses	
Dépenses courantes	193 568
Dépenses de personnel	245 000
Autres dépenses de gestion courante	305 940
Dépenses financières	12 700
Dépenses exceptionnelles	1 000
Atténuation produits	98 592
Charges (écritures d'ordre entre sections)	989
Virement à la section d'investissement	118 000
Total général	975 789

a) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2019 subiront une augmentation de 1,50 % :

Taxe d'habitation	7.66 %	7.77 %
Taxe foncière sur le bâti	16.67 %	16.92 %
Taxe foncière sur le non bâti	34.49 %	35.00 %

Dépenses	
Solde d'investissement reporté	163 315
Remboursement d'emprunts	83 400
Travaux de bâtiments (Adapt local JA, Isolation écoles, salle motricité, lavoir)	45 851
Travaux de voirie	215 000
Autres travaux (éclairage public)	31 774
Autres dépenses (études, licences, matériel, cimetière, terrain)	117 195
écritures d'ordre	
Total général	656 535

Recettes	
Virement de la section de fonctionnement	118 000
FCTVA	32 000
Mise en réserves et excédent	166 290
Cessions D'immobilisation	16 480
Taxe aménagement	15 000
subventions	136 676
Emprunt	171 100
écritures d'ordre	989
Total général	656 535

section d'investissement

a) Les principaux projets de l'année 2019 sont les suivants :

- Adaptation des locaux « jeunes d'autrefois » aux handicapés : 34 000 € ;
- Achat de terrains, solde travaux cimetière, aménagement de jeux : 50 300 € ;
- Réfection des routes à l'Épauche, la Brosse, Champbonnois, le Mergé, le Buisson Bailly, trottoirs dans le Bourg pour 215 000 € ;
- Eclairage liaison Choisy-Cofféry (solde), isolation des bâtiments école- mairie, mise aux normes des armoires d'éclairage public 43 625 € ;
- Achat de matériel : 23 583 €.

b) Les subventions d'investissements prévues :

- de l'Etat : 50 623 €
- du Département : 60 000 €
- Autres : SDESM 26 053 €

c) Principaux ratios

Les dépenses réelles de fonctionnement, rapportées à la population représentent 613 €/ habitant.

Le produit des impositions directes de la commune rapporté à la population s'établit à 255 € / habitant ; 384 € si l'on ajoute le reversement de la CC2M

Quant aux recettes réelles de fonctionnement elles s'élèvent à 593 € /habitant

d) Etat de la dette

A fin 2019, l'encours de la dette sera de 256 365 € soit 183 €/ habitant.

ASSAINISSEMENT :

Les travaux d'assainissement du Montcel sont en cours et devraient se terminer en juillet.

Le coût s'élèverait à 1 600 000 € HT, financés par subventions Agence de l'eau et Département pour 491000 € ; prêt CDC 600 000 € ; prêt Agce de l'eau 156 5000 €. Le solde soit 352 500 € est autofinancé.

Dans le même temps, le S2E77 en profite pour remplacer les canalisations sur l'emprise du chantier

Pour un coût de près de 500 000 €